

L'École abandonnée : les personnels s'organisent

DÉCEMBRE 2020 **N° 166** Prix 1 €



p. 3: Un village aux allures «village Potemkine»

p. 4: Lycées professionnels

p. 5: Formation professionnelle

p. 6: Passer du virtuel au réel

 p. 7: Épreuves de spécialités en terminale Organisation du DNB

p. 8:. Réforme de la formation initiale

p. 9 : Le réemploi des non-titulaires AESH : le scandale des HT2

p. 10: «DIAMAN» éternel? Le scandale des bourses 2020

p.11 à 14 : DOSSIER – L'École abandonnée : les personnels s'organisent

p. 15 : La pandémie, révélatrice de la crise organisationnelle du travail

p. 16: Protection fonctionnelle

p. 17 : Droits des femmes Réveille-toi la Belle !

p. 18 : Quel genre de politiques dans l'Éducation ? OIT : promouvoir le progrès social

p. 19 : Loi Fonction publique du 6 août 2019 Quand la crise sanitaire se conjugue avec la crise sociale

p. 20: Loi Liberticide globale

p. 21: Rencontre : Françoise Julia - PLP Lettres/Hist-Géo

p. 22 : La sécurité sociale, conquête historique

p. 23: L comme Liberté d'expression

Je souhaite me syndiquer Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact 01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr CGT Éduc'action - 263, rue de Paris case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. Rédactrice en chef : Pauline SCHNEGG
Maquette : Christine JARRY-ARRIND. Conception de la «Une» : Bertrand VERHAEGHE
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0620 \$ 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Éduc'action - 263, rue de Paris case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43

Mél : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr









Hommage à Samuel Paty l'École et la société

e monde de l'Éducation a été marqué, il y a quelques semaines, par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty. Beaucoup d'enseignants et enseignantes se sont intérrogé·es sur la conception même de leurs missions, la transmission des valeurs humaines à leurs élèves, l'éducation à l'esprit critique pour lutter contre tout obscurantisme afin de contribuer à leur émanticipation. Faire vivre cet objectif tout en conservant la liberté pédagogique n'est pas toujours aisé. C'est, néanmoins, indispensable.

Dans la communauté éducative en particulier, mais plus généralement dans toute la société, le temps du recueillement s'est avéré nécessaire et les manifestations dans tout le pays l'ont montré.

Pourtant, ce moment de recueillement a malheureusement très vite été pollué par certaines réactions politiques qui ont apporté de la confusion en jouant sur les amalgames. Que dire aussi de la surenchère du ministre de l'intérieur qui tend davantage à cliver la société plutôt qu'à l'apaiser, rendant l'atmosphère tendue, voire irrespirable ?

Sans parler de l'hommage à Samuel Paty escamoté par Jean-Michel Blanquer : en refusant d'accorder un temps aux personnels afin qu'ils puissent échanger, le ministre a répondu par le mépris aux collègues qui en ressentaient le besoin.

Dans la lutte contre l'obscurantisme, l'École ne peut pas tout et ne peut certainement pas, à elle seule, réparer les inégalités et les fractures de la société que génèrent les politiques libérales menées depuis des années. En revanche, il faudrait commencer par lui donner les moyens suffisants pour qu'elle puisse vraiment exercer ses missions en ne lésant aucun·e élève, ne laisser personne sur le bord du chemin.

Plus généralement, il faut que les politiques menées répondent aux besoins de toutes et tous et soient tournées vers une véritable justice sociale.

Isabelle VUILLET





Patrick Désiré, secrétaire général

Un village aux allures «village Potemkine»

Tean-Michel Blanquer a lancé, sans les organisations syndicales, le 22 octobre à grand renfort de communication son «Grenelle de l'Éducation», qui durera jusqu'en février 2021.

Les discussions actuellement en cours ne sont pas des négociations salariales et ne permettront pas de compenser les pertes abyssales de pouvoir d'achat subies par les personnels de l'Éducation durant les 20 dernières années.

Le ministre a d'emblée écarté toute discussion sur le dégel de la valeur du point d'indice de la Fonction publique ou sur les grilles de rémunérations faisant le choix politique de primes plutôt que d'une augmentation indiciaire.

Ne pas servir de caution à Blanquer

Les ateliers du *«Grenelle de l'Éducation»,* dont la feuille de route semble déjà dessinée, ne permettent pas d'établir un quelconque dialogue social alors

qu'il est d'abord question des métiers, des missions et des carrières des personnels qui ont des attentes de plus en plus fortes sur le sens même de leurs métiers.

La CGT Éduc'action a participé aux premiers ateliers et a constaté très rapidement que les modalités d'organisation des débats et les pistes soumises à la réflexion permettraient au ministre de justifier les «évolutions systémiques» du métier d'enseignant∙e qu'il entend faire en contrepartie d'une hausse potentielle de salaire dont le montant n'est toujours pas connu.

Les premières pistes de la revalorisation travaillées par le « *Grenelle* » tendent à une individualisation des rémunérations qui va instaurer plus de concurrence entre les personnels.

À ce jour, rien n'est prévu pour des centaines de milliers de collègues, comme c'est le cas pour les AESH.

Au-delà de la question salariale, il est intéressant de noter que l'atelier intitulé « protection et valeur de la République » a été confié à la responsable de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), ce qui démontre une volonté du ministre de judiciariser des problèmes pédagogiques et de criminaliser des élèves.

La CGT Éduc'action a fait le choix de refuser de servir de caution à une campagne de communication pleine de menaces pour nos statuts et nos conditions de travail.

Pour la CGT Éduc'action il faut une mobilisation d'ampleur des personnels pour contraindre le ministre à renoncer à ses projets et à ouvrir de vraies négociations, ce sera un des objectifs de la grève du 26 janvier.

Lycées professionnels

ans la communication du ministre, une fois passée la promotion de sa réforme, les lycées professionnels ont disparu des radars et les jeunes qui y sont scolarisé·es n'existent plus.

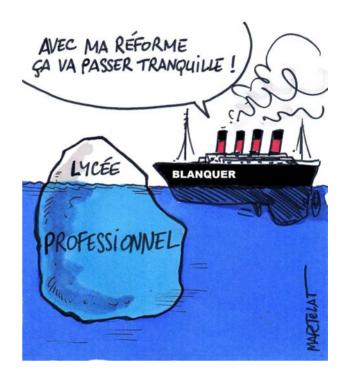
De l'excellence on est passé à l'indifférence.

En effet aucune mesure spécifique à l'enseignement professionnel n'a été prise alors que le décrochage lié au télétravail a été massif et que l'acquisition des contenus de formation a été altérée. Sur le terrain, entre recherche de stages et mise en place de la réforme, les difficultés s'accumulent dans un contexte sanitaire dégradé. Les équipes livrées à elles-mêmes, obligées de s'adapter sans cesse, sont à la recherche des solutions les plus favorables aux élèves!

Invisibles et délaissé·es

Nous n'avons cessé d'alerter, dans toutes les instances où la CGT Éduc'action siège, sur les difficultés depuis la rentrée à trouver des PFMP pour les élèves. Pour le moment, face à cette situation exceptionnelle, les collègues s'adaptent dans l'intérêt des élèves. La seule réponse du ministère a été, pour l'instant, une Foire Aux Questions, qui n'apporte que des réponses totalement irréalisables et hors-sol. Elle introduit beaucoup de déréglementations. Il faudra empêcher qu'elles ne se pérennisent après la crise sanitaire. Aujourd'hui, les effets de la crise économique liés au deuxième confinement, rendent la situation insoluble dans beaucoup de filières (coiffure- esthétique, hôtellerie-restauration, aéronautique ou ASSP...), les annulations pures et simples de PFMP se succèdent.

Dans ce contexte, il est indispensable de donner un cadrage national qui donnera de la lisibilité aux équipes



et garantira aux élèves une équité dans les conditions d'obtention du Baccalauréat et du CAP.

La mise en place du chef-d'œuvre, dispositif phare de la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP), est une catastrophe. Après le confinement de l'année scolaire dernière, et le coup d'arrêt de cette année, dans la majorité des classes de CAP les projets n'ont pas vraiment avancé. Les élèves ont très peu investi ce dispositif. Les collègues, parfois isolé·es, sans formation, sans budget, se sentent démunis·es. Le public de CAP concerné par la première session d'évaluation du chef-d'œuvre est fragile (élèves venant de SEGPA, d'ULIS, ou primo-arrivant·es...) et ne sera pas prêt. Ces élèves ne doivent pas être utilisé·es pour essuyer les plâtres de l'épreuve orale! Il est absolument indispensable de neutraliser cette épreuve pour la session 2021.

La CCT Éduc'action a demandé au ministre d'organiser une rencontre multilatérale qui permettrait d'évoquer les problèmes spécifiques que rencontre la voie professionnelle. Si des réponses urgentes sont attendues sur les PFMP et le chef-d'œuvre, il est surtout impératif de mettre en quarantaine cette réforme et de développer un plan d'urgence nécessaire à toute l'École!

Philippe DAURIAC

Formation professionnelle

a formation professionnelle fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats, a fortiori avec la crise sanitaire et la crise économique, elle est présentée comme un outil incontournable de la relance de l'emploi.

De réforme en réforme, les droits à la formation professionnelle ont été revus à la baisse pour mieux répondre aux exigences du patronat et se mettre en conformité avec les directives européennes sur la qualification et les compétences.

Dans l'Éducation nationale comme dans toute la Fonction publique, la formation professionnelle se transforme. Depuis 2 ans, le ministère a engagé une refondation de sa politique de formation, à commencer par la formation initiale des enseignantes et les concours de recrutement.

Dans l'Éducation où en est-on?

■ Mais qu'en est-il de la formation continue?

La formation continue ainsi appelée parce qu'elle est censée permettre à tout·e salarié·e de rester à flots dans son métier ou encore d'évoluer professionnellement est un droit relativement méconnu des agent·es, alors qu'elles et ils sont nombreux·ses à s'interroger sur leur avenir professionnel.

Le Plan Académique de Formation comporte des formations à public désigné et d'autres destinées à un public volontaire. Ce type de formation relève de ce que le privé qualifie d'adaptation au «poste de travail»: changements de programme, nouvelles modalités de cours... Nous demandons que ces formations soient faites exclusivement sur le temps de travail.

Le congé formation : les crédits en sont limités et son accès est soumis à l'accord de l'employeur. Normalement l'agent·e choisit sa formation ; mais de plus en plus, l'employeur le conditionne au *«retour* sur investissement» qu'il peut en espérer. Et en dehors des formations pour préparer des concours de l'EN, ces congés sont de moins en moins accordés. Les demandes doivent être répétées plusieurs fois avant obtention! Ces formations devraient être intégralement prises en charge par l'employeur, (100% du salaire, frais d'inscription, transport...)

Le Compte Personnel de Formation¹ (voir PEF n°163) sur lequel ont été transférés les droits du DIF (droit individuel de formation) est possible pour valider une formation qualifiante en lien avec un projet d'évolution professionnelle. Aubaine pour l'employeur qui de plus en plus invite l'agent·e à utiliser son CPF pour compléter le congé formation ou pour le lui substituer quand il ne le refuse pas pour nécessité de service.

Le droit à la formation ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! De réforme en réforme, il s'étiole et de plus en plus, le·la salarié·e est rendue responsable de son employabilité et à ses frais de surcroît !

Restons vigilant·es!

Catherine PRINZ

11'ouverture du CPF a été prorogée de 6 mois en raison de la crise sanitaire et sera possible jusqu'au 30.06.2021



Passer du virtuel au réel

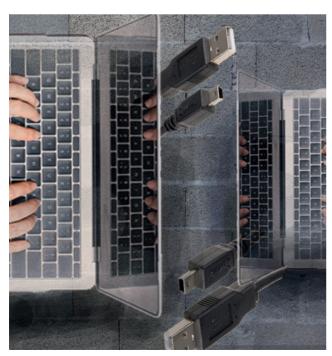
n novembre 2020, le ministre Blanquer lançait les États généraux du numérique, ainsi que 4 ateliers sur le numérique s'inscrivant dans le Grenelle de l'Éducation, pour échanger sur un sujet particulièrement sensible et clivant en cette période de crise sanitaire.

Celle-ci a en effet souligné les fragilités de notre système : illectronisme, zones grises et blanches, difficultés d'apprentissage et de fonctionnement via

Des besoins criants

l'enseignement à distance et/ou le travail à distance. En premier lieu, les États généraux ont défini des principes : garantir l'égal accès au numérique, détecter l'illectronisme et la fragilité numérique et définir un socle minimal.

Les premiers constats sont le manque de moyens matériels et de personnels de maintenance. En effet, les carences des collectivités locales pour répondre aux différentes demandes des équipes sont criantes, quel que soit l'échelon. L'État doit en prendre toute



la mesure et abonder le budget de celles-ci. Il est également nécessaire d'avoir une réflexion sur le lieu de production du matériel, son reconditionnement et son recyclage à l'échelle du territoire. La formation est également à l'ordre du jour.

Qui et quand former ? Mais aussi où former ?

Pour la CGT Éduc'action, la formation doit se dérouler sur le temps de travail et dans un espace dédié avec des formateur·trices présent·es physiquement. On peut aussi s'interroger sur la pertinence d'avoir une collégialité des formations permettant à l'ensemble de la communauté éducative d'avoir une culture commune.

La discussion autour du triptyque enseignant-esélèves-familles est également engagée : quelle culture commune ? Quelle utilisation des ENT ? Quelle dématérialisation des démarches administratives ?

Pour la CGT Éduc'action, la réponse n'est pas dans la mise en place d'un État-plateforme excluant les familles les plus pauvres. Celles-ci doivent pouvoir trouver un·e interlocuteur·trice dans chaque établissement et en particulier dans le secondaire. Pourquoi ne pas également mettre en place des tiers-lieux avec un matériel dédié et une bonne connexion ? Cela permettrait dans un premier temps de former les familles à l'utilisation du numérique en tissant des liens entre toutes les parties concernées.

Pour le moment ce Grenelle met en avant des interrogations et des manques. Quelles seront les réponses du gouvernement ? Il reste de nombreuses questions en suspens : quelle prise en charge du matériel numérique des personnels et des familles par l'État ? Quelles réponses salariales aux personnels ? Quelles réponses concernant l'utilisation des logiciels libres ou encore la conservation des données ?

N'oublions pas que derrière ces discussions qui semblent virtuelles, il y a des personnes réelles qui ont besoin de justice sociale et de reconnaissance.

Chrystelle Rissel

Épreuves de spécialités en terminale

Le calendrier des examens a été publié au BO du 12 novembre.

A

lors que le ministre vient de céder en partie aux revendications des personnels en autorisant l'alternance des groupes en lycée, il maintient la passation des épreuves de spécialités de terminale **du 15 au 17 mars 2021.**

Le ministre fait comme si les élèves n'avaient pas perdu un trimestre de «vrais» cours en première et que la situation sanitaire actuelle n'avait aucun impact sur leurs apprentissages.

Mépris des élèves et des enseignant·es

L'ensemble des organisations syndicales avait pourtant signalé que les programmes limitatifs pour les épreuves étaient insuffisamment limitants et qu'il était impossible de suivre les programmes de terminale tout en rattrapant le retard accumulé en première!

Si le ministère refuse de reculer ces épreuves, c'est parce qu'il souhaite à tout prix leur prise en compte dans Parcoursup, à seule fin de sélection à l'entrée dans le supérieur.

Cerise sur le gâteau, les correcteur·trices devront selon toute vraisemblance corriger sans décharges de cours ! La CGT Éduc'action rappelle son exigence d'abrogation de la réforme du lycée. Elle se mobilisera avec les personnels pour que le ministre donne le temps aux élèves, durement marqué·es par la situation sanitaire, de préparer sereinement leur examen en repoussant à juin les épreuves de spécialités et en annulant le grand oral impossible à préparer de front.

Michaël MARCILLOUX

Organisation du DNB

ette année encore plus que les autres, les élèves de 3ème peinent à trouver un stage d'observation professionnelle, en raison de la situation sanitaire et des difficultés des entreprises à fonctionner. Le ministère a annoncé le 14 octobre dernier que ces stages deviennent facultatifs, même si fortement recommandés. L'impossibilité de participer à un stage va impacter la préparation au DNB pour les élèves concernées, sachant que la très grande majorité d'entre elles et eux s'appuie sur leur rapport de stage pour l'oral, valant 100 points.

Quand on sait que les autres parcours sur lesquels s'appuyer sont eux aussi compromis parce que les sorties culturelles, citoyennes, la plupart des rencontres et bien sûr les voyages sont impossibles depuis plusieurs mois et pour encore un temps certain, voilà qui ne sera pas sans conséquences.

Quand le ministre laisse entendre que l'implication des élèves dans des actions citoyennes ou des associations pourrait leur apporter des points, là encore nous nous interrogeons sur sa vision d'une scolarité qui donnerait à tou·tes les mêmes chances de réussite.

Pour la 2^{ème} année consécutive la scolarité des élèves qui vont passer le DNB est impactée, mais le ministère n'entend toujours pas tenir compte de l'hétérogénéité des situations et des besoins.

Déni de réalité

L'organisation de l'École a encore un peu plus montré ses failles et son caractère profondément inégalitaire ces derniers mois. La CGT Éduc'action revendique le dédoublement des classes et le recrutement de personnels, et une refonte urgente des programmes. L'organisation des enseignements et des examens ne se fait pas dans l'urgence et en réaction à une actualité traumatisante. C'est de temps, de personnels en nombre et de concertation dont nous avons besoin pour accompagner les élèves tout au long de leur scolarité.

Sandra GAUDILLÈRE

Réforme de la formation initiale

e ministère de l'Éducation nationale (MEN) ne jure que par l'école de Jules Ferry et en appelle au rétablissement de méthodes autoritaires d'enseignement, commençant par la réforme de la formation initiale pour asseoir un discours dogmatique.

Avec la mise en place de la réforme, le Master MEEF pourrait se décliner sous cette forme : M1-M2 :

- **Semestre 1 :** un stage d'observation et de pratique accompagnée de 6 semaines dans un métier de l'éducation.
- Semestres 2 et 3 : alternance de 12 semaines cumulées sur un an avec 6h d'enseignement en responsabilité complète (ou 12 semaines de travail à 35 heures minimum pour les CPE) rémunérées environ 665€ net par mois ET les cours à l'INSPE pour se former au métier.

Un dogme d'État pour mettre au pas

■ **Semestre 4** : Obtenir son Master MEEF ET préparer son concours.

Ces étudiant·es stagiaires arriveront dans les établissements pendant l'année. Ils et elles seront des «moyens» de remplacement des titulaires absent·es ? Quel est l'intérêt de découvrir un métier en pleine année, et par remplacement ? Avec quel tutorat ?

Les universités risquent de limiter les entrées en M1 pour ne pas avoir trop de doublant es ou même pour s'adapter au nombre de 1/3 temps, de stages massés, de stages filés.

Pour le concours, l'écrit reste quasiment identique mais l'oral voit arriver de profondes modifications : les services de DRH seront présents afin de «mesurer» l'engagement du ou de la candidat·e pour sa future carrière.



Après l'obtention du concours : Le MEN ne propose pas d'encadrement et de définition d'une durée de formation de référence pour les futur-es stagiaires.

On aurait une formation en alternance qui «semble» être en ½ temps en responsabilité comme auparavant (sans assurance tant que les textes ne sont pas sortis) ou l'on aurait des crédits de jours de formation (sans savoir combien pour le moment) pour les stagiaires avec une expérience professionnelle, ou issu·es d'un autre corps.

La territorialisation du métier?

Il n'y a aucun cadrage national concernant le contenu de la formation, chaque INSPE pourra définir ce contenu pour les stagiaires de son université. Le discours va dans le sens de la mise en relation des INSPE par l'intermédiaire du Réseau-INSPE, mais qu'en sera-t-il vraiment ? C'est une pièce de plus à la mécanique de déconstruction de l'Éducation « nationale ».

Cette réforme est une offensive idéologique pour contrôler les contenus disciplinaires et tenter de retirer tout esprit critique aux futur·es enseignant·es. Elle va également précariser le métier par le recours à encore plus de contractuel·les.

Nous revendiquons un recrutement en fin de licence avec 2 ans de formation sous statut de fonctionnaire, avec une entrée progressive et accompagnée dans le métier, rémunérée à temps plein.

Catherine PRINZ et Jean-Baptiste DELGENÈS

Le réemploi des non-titulaires

a logique comptable qui s'applique à l'Éducation nationale depuis des années, les réformes structurelles de la Fonction publique et de l'Éducation nationale (Loi de «modernisation» de la Fonction publique, réforme du lycée, de la voie professionnelle...) qui se mettent en œuvre à un rythme effréné aboutissent à une baisse massive des heures d'enseignement, ce qui conduit immanquablement à des suppressions de postes.

Les premières victimes de ces suppressions sont toujours les contractuel·les. Cette année, dans de nombreuses académies, il y a une augmentation des non-renouvellements de CDD et une baisse des quotités de service pour nombre de personnels en CDI.

Cette situation est inacceptable et d'autant plus choquante dans le contexte sanitaire actuel. Alors qu'un pays comme l'Italie a fait le choix d'embaucher massivement pour cette rentrée scolaire afin de faire face à une crise sanitaire et sociale sans précédent, la France a fait le choix inverse en continuant et en accentuant la précarisation des personnels de l'Éducation nationale!

Titularisation pour toutes et tous

Devant des conditions de réemploi qui sont particulièrement difficiles cette année et qui ne s'amélioreront pas, après la mise en place de contreréformes soient totalement en place, la solution est de s'unir et de se syndiquer pour faire valoir ses droits. La CGT Éduc'action revendique donc une titularisation pour toutes et tous sans condition de concours et de nationalité.

Jean-François PETIT

AESH: le scandale des HT2

lors que le ministre promettait la fin des lycées employeurs et donc des contrats Hors Titre 2 (HT2), nous assistons, depuis la rentrée 2019, à une nette augmentation de ceux-ci (40% de HT2). Ainsi, des administrations cassent des contrats Titre 2 (T2) pour imposer des Hors Titre 2 (HT2).

Ces contrats HT2 sont établis par les lycées employeurs alors que les T2 le sont par les rectorats. Le financement est donc bien différent : les HT2 sont pris sur les crédits de dépenses de fonctionnement des établissements alors que les T2 sont des dépenses de personnel sur les budgets de l'État.

Toujours plus précaires

Lorsque les AESH, ayant des contrats HT2, arriveront au terme de leurs 6 années de CDD, le rectorat pourra éventuellement leur proposer un CDI. Pour cela, l'Éducation nationale doit débloquer de nouveaux crédits car les CDI sont forcément des Titre 2.

Non seulement le financement des HT2 semble peu réglementaire mais on se demande comment l'Éducation nationale financera ces futurs CDI avec la crainte d'une perte d'emploi pour des milliers d'AESH. Les 8 000 recrutements de septembre 2020 étant tous des HT2, on ne peut que s'en inquiéter!

Notons également que les HT2 n'ont accès à aucune aide sociale ni, dans certains départements, aux indemnités de résidence. Une injustice inadmissible pour ce personnel précaire!

Hélène Elouard, Collectif AESH NATIONAL CGT ÉDUC'ACTION

«DIAMAN» éternel ? Le scandale des bourses 2020

es bourses sont une aide financière indispensable aux familles modestes. Les personnels administratifs des EPLE accompagnent les familles, repèrent les familles en difficulté qui pourraient y souscrire et les aident au besoin. La dématérialisation des dossiers a été entreprise, simplifiant normalement les démarches des parents et le travail des personnels.

Les familles les plus précaires sacrifiées

Une nouvelle application, **"DIAMAN"** (Dispositif AutoMatisé d'Aides Nationales) a remplacé l'ancien système (SCONET-BOURSES). Celle-ci permet la reconduction automatique des bourses d'une année sur l'autre, si tel est le souhait de la famille.

Cette année, la campagne débutait le 1er septembre, mais DIAMAN n'a été fonctionnel qu'à partir du 7. Les bugs se sont enchaînés ayant pour conséquence l'impossibilité pour les familles de déposer leur dossier (données fiscales non actualisées ou erreurs techniques bloquantes). Ainsi, certaines familles qui avaient fait la

JE M'APPELLE BLANQUER,
JAMES BLANQUER!

AGENT DOUBLE 2ÉRO - 2ÉRO
JE PRÉSUME ...

demande de reconduction ont été bloquées dans leur nouvelle demande, et d'autres pensaient avoir la bourse reconduite, mais ne l'ont pas obtenue.

Les personnels administratifs des EPLE ont dû faire face aux familles paniquées sans pouvoir les renseigner, l'accès au service étant bloqué. Ils avaient le choix entre laisser le système «planter» au détriment des familles ou se démener pour aller chercher un maximum de dossiers, le plus souvent par téléphone. La conséquence directe est une diminution générale du nombre de demandes de bourses, et au sein de ces demandes, un accroissement important des dossiers papier, augmentant la charge de travail et le risque d'erreur.

Du fait de cet échec complet, la campagne a été prolongée jusqu'en novembre. Mais on peut d'ores et déjà dire qu'elle est catastrophique : beaucoup de familles ayant droit aux bourses ne les obtiendront pas, renforçant ainsi leur précarité. La première période de confinement a mis en avant la fracture numérique et l'illectronisme dans notre pays ; l'utilisation de logiciels peu fiables renforce l'exclusion de ces familles. Les personnels administratifs se retrouvent encore une fois seuls face à cette situation, sans soutien mais avec une charge de travail supplémentaire.

Pourquoi utiliser une application incomplète au détriment des familles modestes ? Cette campagne de bourses démontre une fois de plus l'attitude du gouvernement face aux familles les plus défavorisées et aux personnels de l'Éducation : ignorance et mépris.

La CGT ÉDUC'ACTION revendique :

- La mise en place de logiciels fiables et accessibles à toutes et tous, familles comme personnels.
- Le maintien des dossiers papiers pour que tout·es soient à égalité dans leur demande de bourse.
- L'embauche massive de personnels administratifs titulaires.

LE COLLECTIF ADMINISTRATIF



Face à l'imposture du Ministre de l'Education nationale, le projet d'école de la CGT Éduc'action donne un cadre et des valeurs clairs afin que l'école soit un lieu d'émancipation pour toutes et tous, parce que la CGT Éduc'action fait entendre les voix de tous les personnels.

Dossier coordonné par Nadine Castellani-Labranche et Paulince Schnegg

Face à la crise sanitaire

Pendant cette «année Covid , l'École, déjà fragilisée par les contre réformes, a encore été déstabilisée par les approximations, ordres et contre-ordres ministériels obligeant personnels et usager·ères à s'adapter en permanence.

Si nos revendications avaient été retenues, bien des difficultés pourraient être actuellement surmontées. Explications.

La *«continuité pédagogique»* du printemps a été un échec total. Très énergivore, elle a nui aux apprentissages et accentué les inégalités sociales et territoriales. Pour la CGT Éduc'action l'accès à l'École, donc à la connaissance et à l'émancipation, est un droit universel. Pour cela, il est nécessaire de suivre une scolarité «physique».

Face à la situation sanitaire, des écoles et établissements à taille humaine (maxi 200 élèves ou 10 classes à l'école, 500 élèves en collège), correctement équipés (en sanitaires et moyens pédagogiques-informatiques) et en nombre suffisant sont indispensables. Les classes ne devraient donc pas dépasser 20 élèves (24 en lycée) voire 15 en éducation prioritaire, en maternelle ou en multi-niveaux.

Ces conditions matérielles faciliteraient le travail collectif des équipes (avec du temps de travail dédié) où les personnels (enseignant·es, ATSS, AESH, de Vie

Scolaire, territoriaux...) seraient en nombre suffisant avec un recrutement massif pour couvrir les besoins. Cela éviterait les absences non remplacées, la prise en charge de plusieurs élèves par un·e seul·e AESH, l'emploi des ATSEMs aux seules tâches sanitaires Ces équipes seraient alors mieux à même de prendre en charge des difficultés scolaires exacerbées en cette période, avec, par exemple, des RASED complets et formés. Cela permettrait aussi une réelle formation initiale et continue pour mieux armer pédagogiquement les enseignant·es dans cette situation particulière.

Notre projet d'école est indispensable

Surtout, cette École serait dotée d'un véritable service de santé (médecins et infirmier·ères) pour l'ensemble des élèves et d'une réelle médecine du travail, complétée d'un CHS-CT par établissements/circonscription.

Avec l'École prônée par la CGT Éduc'action, la mise en place et le respect d'un protocole sanitaire seraient indéniablement moins stressants ou épuisants. Les personnels et les élèves bénéficieraient de meilleures conditions de travail et d'étude. Pour ne pas revivre une telle faillite institutionnelle, il y a urgence à faire gagner nos revendications.

Jérôme SINOT Michaël MARCILLOUX

Hommage à Samuel Paty

près sept semaines de cours masqués, de «non protocole» sanitaire, de difficultés sociales et scolaires des élèves, aggravées par le confinement, les personnels s'apprêtaient à enfin souffler un peu, les vacances venues.

Puis Samuel Paty a été atrocement assassiné pour avoir fait son métier, au nom d'un nouvel avatar du fascisme. Elles et ils ont participé aux rassemblements du weekend, entre effroi, tristesse et colère. Elles et ils ont entendu leur ministre parler d'un hommage dans les écoles et établissements, le 2 novembre, jour de la rentrée. Quoi de plus normal ?

Et puis, Blanquer a fait du Blanquer et l'inquiétude sur le déroulement de la rentrée a fait son chemin.

Les personnels ont fait front... seuls

Cela a commencé par une récupération politique ignoble contre les «islamo gauchistes» qui gangrènent le



savoir universitaire selon lui. Puis, habillé de son plus bel uniforme de hussard noir de la république, raide comme le ministre de l'intérieur qu'il espérait devenir cet été, il a promis à la presse un «cadrage clair» de l'hommage. Or, cadrage, dans la bouche du ministre, rime (très) souvent avec négation de la liberté pédagogique.

Effectivement, une première réunion des syndicats au ministère a montré la volonté d'imposer les contenus de la séquence pédagogique dédiée à l'évènement ainsi que l'absence totale de prise en compte du besoin de se réunir. Devant la levée de bouclier des syndicats unanimes, le ministère accepte alors de décaler la rentrée des élèves à 10h, avec seulement quelques jours pour organiser l'accueil des primaires, de rendre indicatifs les supports de séquence et d'interdire la prise de parole des élu-es lors de l'hommage collectif.

Le vendredi, JM Blanquer, sans préavis, annule le décalage de la rentrée et l'hommage des personnels, ne conservant que la lecture collective de la lettre aux instituteurs de Jean Jaurès censurée d'un passage... sur la liberté pédagogique et contre les évaluations.

Après un confinement/déconfinement où les personnels ont dû se débrouiller seuls, après un *«prof bashing»* jamais dénoncé par le ministre, ce mépris laissera des traces profondes.

À l'occasion de l'assassinat d'un enseignant, Blanquer aura donc démontré une fois de plus son profond dédain pour les personnels et son obsession d'imposer sa vision idéologique, contre la liberté pédagogique.

Un peu partout les personnels ont finalement pu se réunir le 2 novembre au matin. Se réunir pour échanger, se recueillir, préparer les premières heures avec les élèves. Il aura fallu, pour cela, la grève, ou sa menace et/ou l'intelligence de chef·fes d'établissement qui ont maintenu l'organisation décidée collectivement.

Si les personnels ont pu rendre hommage à leur collègue assassiné, ce fut malgré leur ministre. Nul doute qu'ils et elles sauront s'en souvenir.

Michaël MARCILLOUX

Assistant·es sociaux·ales sans moyens pour la continuité sociale...

a gestion déconcentrée des trois services sociaux de l'Éducation nationale accentue davantage les écarts de conditions de travail d'une académie à l'autre voire d'un département à l'autre.

L'exemple de la revalorisation de l'IFSE est frappant puisque le ministère a demandé aux académies de tendre vers une harmonisation nationale, fixant une moyenne minimale!

Difficile d'accompagner les plus précaires

Autre exemple celui de l'application de la circulaire du 29 octobre 2020. Si pendant le premier confinement les conditions de travail à domicile ont été de l'ordre du bricolage pour tous les personnels sociaux scolaires, depuis le 2 novembre c'est pire ! Une demie journée de travail à domicile pour les assistant·es sociaux·ales des Bouches-du-Rhône (une journée pour les conseiller·ères techniques), deux jours dans l'académie de Paris comme dans celle de Créteil après d'âpres négociations et aucun jour dans l'Hérault, ni le Morbihan...

Que dire dans ce contexte des équipements informatiques dans les établissements pour suivre les réunions en visioconférence... Ou de l'application du protocole sanitaire : aération et désinfection du bureau après chaque personne reçue, bureaux et matériels partagés avec d'autres personnels, bureaux pas forcément équipés de plexiglas, entretiens réalisés avec masques ce qui influe beaucoup sur la qualité de la communication avec les personnes reçues.

Maintenir un accompagnement auprès des élèves et familles les plus précaires a été difficile durant le premier confinement. Aucune volonté de continuité sociale à l'instar de la continuité pédagogique! Aucune coordination des services sociaux, ni de participation des conseiller ères techniques auprès du recteur ou de la rectrice aux cellules d'urgence préfectorales.

Cette période de fermeture des établissements scolaires semble n'avoir été profitable qu'à M. Blanquer qui au travers de nombreuses vidéos nous a fait part de ses découvertes. Et notamment celle des *«élèves sorti-es des radars»* expression utilisée pour qualifier les élèves décrocheur-euses qu'il convient donc de faire revenir au plus vite depuis le 11 mai. Comme si par une incantation magique ces *«décrocheur-euses»* d'avant ou pendant le confinement allaient se ruer devant les portes des établissements scolaires!

Comme si avant le confinement aucune réflexion ni aucun dispositif n'avaient déjà été mis en œuvre.

Comme si la réponse au décrochage était l'obligation de formation avec un décret promulgué le 20/08/2020...

Le décrochage est avant tout celui des apprentissages accentué pour certain es élèves par la *«fracture numérique»* et leur situation de grande précarité, là encore une découverte pour notre ministre qui a réduit de moitié en novembre 2019, l'enveloppe destinée aux fonds sociaux, non revalorisée depuis.

Mireille HIMID-CONSTANTIN



Personnels administratifs

e télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent dans la Fonction publique (cir. du 29 octobre 2020). Les chef·fes de service ont obligation de définir des organisations (aménagements d'horaires de travail et d'ouverture, moyens matériels). Certain·es chef·fes de service ne respectent pas les injonctions interministérielles. La CGT est convaincue que seules des mesures sanitaires peuvent répondre aux enjeux sanitaires. C'est une question de responsabilité et il est inacceptable que des chef·fes de service s'arrogent le droit d'aller à l'encontre d'une circulaire.

Chrystelle RISSEL

Mission impossible à la demi-pension

lors qu'en lycée, on dédouble les effectifs, le collège est abandonné. Étalement du temps de midi, passage par classe, gestion des niveaux... Soit, mais la séparation physique est impossible lorsque l'on est nombreux-euses. La solution : le passage aux demi-groupes qui doit permettre de laisser les cantines ouvertes, faire sortir les élèves rapidement pour permettre à ceux et celles qui en ont besoin, de manger. On prive certain-es élèves de leur seul vrai repas de la journée depuis la crise COVID. La question des inégalités sociales est exacerbée !

François QUINCHEZ

Personnels de direction: système D et responsabilité exacerbée

ontrairement à l'ordinaire où les personnels de direction sont soumis à un contrôle systématique par leur hiérarchie, la crise met en exergue la grande solitude des chef·fes d'établissements qui sont seul·es à décider in fine et sont informé·es par les médias.

La responsabilité de la santé et de la sécurité est très stressante. À cela s'ajoute la surcharge de travail organisationnel. Il ne nous reste que l'entraide dans les établissements.

Ce gouvernement expose ses cadres sans soutien, sans considération. Je n'en attends rien, seule attitude qui me protège de ce mépris institutionnalisé.

Personnel de Direction

Les oublié·es

a crise actuelle contribue à faire oublier celles et ceux qui l'étaient déjà comme les fonctionnaires territoriaux ales qui assurent au quotidien le bien-être du public dans les établissements scolaires (entretien, maintenance, restauration...).

Pour faciliter la reprise de l'économie par la scolarisation des enfants, les appels à la culpabilisation sont légions. Ne vous sentez pas coupables : le travail doit se faire mais dans des conditions acceptables de garantie de la santé de celles et de ceux qui combattent ce virus pour que les usager·ères évoluent dans un environnement protégé.

Agent territorial

La pandémie, révélatrice de la crise organisationnelle du travail

■ Les risques organisationnels du travail :

a difficulté, inhérente au travail, à la vie-même, est un obstacle, mais elle porte en elle la possibilité d'être surmontée.

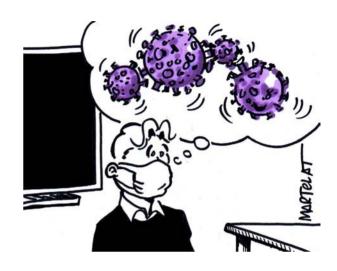
En revanche, quand la difficulté ne peut être surmontée, que le ou la travailleur euse n'en a pas les moyens, elle devient souffrance. Et face à la souffrance, le ou la travailleur euse puise dans ses réserves propres pour «durer», et sa santé en pâtit peu à peu, inexorablement.

Ainsi, c'est tout le corps qui peut être impacté, dans ses dimensions physique, psychologique et sociale. La CGT préfère ainsi désigner les RPS-risques psycho-sociaux-sous le terme de risques organisationnels qui renvoient bien à une organisation du travail pathogène, c'est-à-dire le travail, dans son organisation, susceptible d'altérer la santé des personnels. Cela renvoie donc aussi, bien sûr, à la responsabilité de l'employeur-euse qui définit et impose, bien trop souvent seul-e, l'organisation du travail, au lieu de laisser les travailleur-euses déterminer ensemble, au plus près du travail réel, les modes d'organisation les plus efficaces et pertinents.

Une organisation du travail pathogène

■ L'exacerbation de ces risques par la pandémie :

Nombreux·euses sont les collègues qui éprouvent aujourd'hui cette immense fatigue, cet épuisement : «je suis usé·e», «lobotomisé·e», «rincé·e», «liquéfié·e», «je n'en peux plus», «je me sens comme à la veille des congés de Noël», «je me détache de mon corps», «je suis un robot», «je ne me reconnais plus», «on est sur tous les fronts», «on est au bout du rouleau» ... Il faut mettre en œuvre et appliquer les protocoles, surveiller le respect des gestes sanitaires, gérer les relations avec



les parents, répondre aux injonctions de l'administration et... faire classe, quand même!

L'état de fatigue excessive peut aussi entrainer une perte d'intérêt, une sensation de travail mal fait, une irritabilité, un manque de disponibilité émotionnelle se traduisant par une incapacité à rester en empathie, avec les élèves, comme avec les collègues, une difficulté à réfléchir et à organiser efficacement son travail, des maux de tête, des douleurs lombaires, des problèmes digestifs et une plus grande vulnérabilité... notamment au virus!

Quelles perspectives dans ce contexte?

Eh bien, prendre de soin de soi et des autres, on ne cesse de se le conseiller mutuellement ! Concrètement, c'est veiller aux signes de fatigue, aux signes avant-coureurs du burn-out chez soi et les collègues. Et puis, bien sûr, pour sortir de la souffrance... agir ! C'est-à-dire consulter son médecin et/ou le médecin de prévention, signaler au registre RSST les atteintes à la santé, et bien sûr, s'organiser collectivement pour résister, en construisant des revendications !

COLLECTIF CONDITIONS DE TRAVAIL

Protection fonctionnelle

uite au lâche assassinat de Samuel Paty, une circulaire du 2 novembre 2020 vise à renforcer la protection des fonctionnaires et contractuel·les face aux attaques dont ils et elles font l'objet.

■ Des principes...

Conformément aux dispositions de la loi de 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (art. 11) : «La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulte».

Protéger, accompagner, réparer

Sauf faute personnelle, détachable du service, la protection fonctionnelle est donc une obligation pour l'employeur public contre des attaques «physiques ou morales, écrites ou verbales» sur le lieu de travail ou à l'extérieur.

Concrètement, cela peut se traduire par des mesures d'«assistance juridique avec possibilité d'une prise en charge de certains frais d'avocats dans le cadre de poursuites judiciaires, prise en charge médicale, droit de réponse en cas de diffamation...» mais aussi de prise en charge de la franchise d'assurance pour un véhicule détérioré.

Cette circulaire rappelle ainsi que le «soutien systématique et renforcé» est dû par l'employeur, y compris, actualité dramatique oblige, en cas de «diffamation, de menace ou d'injure véhiculée sur les réseaux sociaux»:

 - «en usant de son droit de réponse [...] au soutien à l'agent victime de l'attaque [...];



- en signalant sur la plateforme [...] PHAROS du ministère de l'Intérieur tout contenu suspect ou illicite constitutif notamment des faits d'incitation à la haine ou de terrorisme et d'apologie du terrorisme ;
- en signalant auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès un contenu manifestement illicite».

■ à la mise en œuvre...

Comme toujours, une circulaire ne fait pas le printemps! Ce n'est pas la première en la matière (circulaire du 5 mai 2008), à différents échelons (circulaires académiques, informations sur les sites des rectorats...).

Certes, la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a élargi les bénéficiaires aux ancien·nes fonctionnaires et à certain·es ayants droit du ou de la fonctionnaire (conjoint·e, concubin·e, PACS, enfants et ascendant·es direct·es) et en ajoutant des motifs comme les agissements constitutifs de harcèlement résultant de la jurisprudence.

Néanmoins, outre le refus possible pour une prétendue faute personnelle, l'instruction de la demande de protection fonctionnelle ne se révèle pas toujours être un long fleuve tranquille, en particulier s'agissant de la juste prise en compte des frais d'avocat·e. Il y a encore loin de la coupe aux lèvres...

Philippe PÉCHOUX

Droits des femmes

e collectif Femmes-mixité de notre fédération (la FERC¹) lance une grande campagne de sensibilisation aux droits des femmes. Chaque mois, les camarades du collectif alertent sur les conditions de travail et de rémunération des femmes en rejoignant des journées internationales.

Changeons les règles

La «Journée mondiale des toilettes» mobilise pour l'assainissement qui contribue à freiner la propagation de maladies infectieuses mortelles. Les syndicalistes, et donc féministes, alertent sur les conditions sanitaires au travail mais aussi sur le pouvoir d'achat des femmes. Elles sont aussi soumises à la journée de carence, dénoncée par toute la CGT, si elles ne peuvent aller travailler pour cause de dysménorrhées.

Se mobiliser pour 70% des salarié·es de l'éducation n'est-ce pas le rôle de la CGT ?

Pauline SCHNEGG

1 FERC : fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture. Campagne en ligne sur https://www. ferc-cgt.org/precarite-menstruelle-changeons-les-regles

PRÉCARITÉ MENSTRUELLE CHANGEONS LES RÈGLES



« A. viens me sucer s'il te plaît» (rires) : manière ordinaire pour X., lycéen lambda, «d'imposer une sexualité par les mots» ¹.

Pourquoi s'offusquerait-on? Nous tolérons généralement agressions et harcèlements masculins: ce qui les inspire serait innocent (jeu, curiosité, pulsion imaginaire). Mais la destruction des filles à la liberté entravée? La société et l'École donnent le pouvoir aux garçons. Les filles apprennent que la Belle au Bois dormant doit s'estimer heureuse qu'un inconnu lui roule des pelles dans son sommeil sans lui demander son avis. Comment finirait le conte si elle se défendait en l'embrochant sur son fuseau?

Chez les plus jeunes, rose, princesses, poupées pour les unes ; bleu, super-héros, camions de pompiers pour les autres. Après dressage militaire patriarcal (exercices physiques, répression des émotions, agressivité...) les garçons devenus pompiers violent les filles ², toujours sans sanction proportionnée. Comment en serait-il autrement ?

Rendre leur liberté aux filles

La prévention des violences sexistes ou sexuelles est devenue politique de santé publique sous Luc Ferry, supposant une réciprocité des violences que toutes les études contredisent. Les enseignant es ne sont pas formé es aux rapports de domination qu'ils ou elles perpétuent. Les manuels sont indécrottablement sexistes ³. L'orientation, la parole des filles en classe, leurs mouvements mêmes sont limités ⁴. Les réformes Blanquer aggravent dramatiquement ces processus ⁵.

La CGT fournit à l'exploitée les outils pour comprendre son exploitation. Réveille-toi la Belle, prends ton fuseau et défends-toi.

Marie-Alix DE RICHEMONT

1-A. Ferrand, « L'Éducation nationale française : de l'égalité à la 'libération sexuelle' », NQF, 2010. 2-Osez le Féminisme, « JusticepourJulie : refus par la justice de requalifier en viols les violences sexuelles criminelles commises par 20 pompiers contre Julie ».

3-Études du Centre Hubertine Auclert

4-Mosconi, Dahl-Lanotte, « C'est technique, est-ce pour elles ? Les filles dans les sections techniques et industrielles des lycées », Travail, genre et sociétés, 2003. Vouillot, « L'orientation aux prises avec le genre ». Travail, genre et sociétés. 2007.

5- Bugeja-Bloch, Couto, « Le Parcoursup des filles. Classe et genre à l'université », La Vie des idées, 2018.

Quel genre de politiques dans l'Éducation ?

es chercheuses du MAGE¹ sur les politiques mises en œuvre dans l'Éducation pour promouvoir l'égalité des sexes passent au crible des analyses de genre notre institution : instructions officielles, programmes, certifications, mises en œuvre dans les classes.

L'égalité des sexes est un enjeu politique fort : il sert des objectifs d'employabilité, il porte les valeurs de ceux et celles qui le manipulent. Par exemple, pour orienter les filles vers les voies scientifiques, l'institution cultive des stéréotypes différentialistes : on montre que les filles peuvent être «féminines» tout en étant ingénieures, sans mettre en question cette féminité fabriquée.

Non aux stéréotypes sexistes

Les efforts pour aller contre les stéréotypes sexistes avec les ABCD de l'égalité se sont heurtés en 2014 à la censure des associations liberticides. Il est extrêmement difficile de former les personnels et les élèves aux questions féministes que l'on nomme pudiquement dans l'éducation «l'égalité des sexes».

Pauline Schnegg

1 MAGE : MArché du travail et GEnre : réseau de recherche international et pluridisciplinaire, Université



OIT : promouvoir le progrès social

«Seul point d'appui qu'ont les travailleurs pour défendre le droit social» : Bernard Thibault, administrateur de l'OIT. ⁽¹⁾

ée en 1919, l'Organisation Internationale du Travail est une institution onusienne, la seule à être tripartite (187 États, représentant es d'employeur euses et de travailleur euses).

Pour illustrer les propos de l'ancien secrétaire général de la CGT, elle a à son actif l'adoption de déclarations dont la portée résonne encore comme au sortir de la Première Guerre mondiale : «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base d'une justice sociale» ou à Philadelphie en 1944 : «Le travail n'est pas une marchandise», «La pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour l'ensemble des pays», «la primauté des aspects humains et sociaux sur les considérations économiques et financières».

Ses objectifs actuels portent sur les droits fondamentaux au travail, l'obtention d'un travail et revenu décents pour toutes et tous, le bénéfice et la protection sociale, le renforcement du tripartisme et du dialogue social. Elle produit des normes en élaborant des conventions et des recommandations, a un rôle de contrôle, d'expertise sociale et de formation. Lorsqu'un État ratifie une convention, il doit la transposer dans son droit national et est soumis alors à une obligation juridique internationale.

Huit conventions ont été qualifiées de fondamentales et d'application universelle : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Sur 190 conventions, la France en a ratifié 127. Manque toujours à l'appel la convention 190 visant à lutter contre le harcèlement et les violences au travail!

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

(1) La troisième guerre mondiale est sociale, Les éditions de l'Atelier, 2016

Loi Fonction publique du 6 août 2019

n peu plus d'un an après la publication de la loi, le constat est amer : le gouvernement Macron n'a pas chômé, malgré la crise sanitaire, pour appliquer cette loi destructrice pour les agent·es et leurs missions de service public, contre tous les principes qui fondent le statut général des fonctionnaires.

À ce jour, quasiment tous les décrets sont publiés (cf. note sur le site de l'UFSE-CGT), ou attendus, tels ceux sur les CAP et le CSA (fusion CT/CHSCT) qui conduisent à un grave recul de la démocratie sociale et du rôle des instances représentatives des personnels, alors même que la rémunération au mérite se répand.

C'est l'ouverture exacerbée à la contractualisation, conduisant les agent·es public·ques vers plus de précarité, de flexibilité et sans perspective sur l'avenir. Tous les outils

Contractualisation

pour faciliter la mobilité contrainte, pour gérer restructurations et suppressions d'emplois sont désormais disponibles.

Seules les mesures pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, si elles ne coûtent rien, et pour les travailleur-euses en situation de handicap marquent une avancée, et beaucoup reste à faire.

Enfin, des discussions sont en cours, avant de légiférer par ordonnances, sur la réforme de la négociation collective et sur des thèmes qui impacteront la vie des personnels tels que la santé et la sécurité au travail et la formation professionnelle.

Dominique DUHAMEL - UFSE-CGTL

Quand la crise sanitaire se conjugue avec la crise sociale

ès la rentrée de septembre les fermetures d'entreprises ou de suppressions d'emplois s'annonçaient nombreuses dans des secteurs variés : le groupe Bridgestone (producteur de pneus) ou Kidilis (détenteur d'une dizaine de marques de prêt-àporter) en sont des exemples.

Non à la fatalité

L'un des points communs de ces funestes annonces est la stratégie économique de ces groupes qui ont refusé d'investir localement au profit d'autres sites jugés plus rentables. «C'est un immense gâchis» pouvait-on entendre de la part des salarié-es de Kidilis lors de la manifestation à Saint-Chamond dans la Loire.

Ce sentiment est également partagé par les salarié·es du groupe Bridgestone. Ce dernier entend tout simplement fermer le site de Béthune, après avoir engrangé largement les aides de l'État (1,8 millions d'euros d'exonérations, excusez du peu!), pour investir en Pologne. Une importante manifestation a réuni miseptembre au-delà des seul·es salarié·es de l'entreprise



puisque qu'une bonne partie de la population locale a répondu présente.

À Béthune, comme ailleurs, ces mobilisations sont l'expression de travailleur euses pour qui la fermeture de leur entreprise n'est pas une fatalité. En effet, d'autres choix sont possibles que cette recherche du profit à court terme qui laisse sur le carreau des centaines de salarié es. Alors oui ces mobilisations sont légitimes, saines et doivent perdurer.

Isabelle VUILLET

Loi liberticide globale

armanin l'affirme : les violences policières, ça n'existe pas. C'est pourquoi la loi «sécurité globale» interdit de les filmer et de les diffuser.

Cela nuirait à «l'intégrité physique et psychique» de la police. Pourquoi faire adopter pareille loi en procédure accélérée ?

En vue de nouvelles mesures antisociales, et notamment le moment venu pour remettre le couvert de sa contreréforme des retraites, le gouvernement renforce l'arsenal répressif. Il veut diviser le mouvement social en agitant la démagogie xénophobe, en guerroyant contre les «islamo-gauchistes» et en restreignant les droits des personnes étrangères.

Avant, si on osait filmer des violences policières, on risquait agressions, intimidations, garde-à-vue, destruction du matériel... Avec la loi, on écope en plus d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende.

La loi permet à la police d'utiliser des caméras mobiles en temps réel, ainsi que les drones, avec reconnaissance faciale des manifestant·es. Personne ne se préoccupe de notre «intégrité physique et psychique». Même le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU craint que cette loi n'entraîne «des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales».

Instrumentaliser et diviser

Après l'odieux assassinat de Samuel Paty, il n'a pas fallu longtemps pour que se déchaînent les instrumentalisations. Le gouvernement, la droite, quelques aigris anciennement classés à gauche (Valls, Cazeneuve...) s'en sont pris à de prétendu-es «islamogauchistes». Sont visé-es les participant-es -dont la CGT-à la manifestation contre l'islamophobie le 10 novembre 2019, organisée après l'attentat contre la mosquée de Bayonne perpétré par un ancien candidat du FN.

C'était pourtant la place de tou·tes les antiracistes, et donc du syndicalisme. Assimiler la lutte contre l'islamophobie à de la complaisance à l'égard des islamistes, c'est amalgamer les musulman·es aux terroristes. «Le monde universitaire a été coupable», assène Macron.



Photo qu'on ne verra plus, de scènes qu'on verra encore ?

Photo RESE

Blanquer renchérit le 22 octobre sur Europe1 en dénonçant «les complices intellectuels du terrorisme» à l'Université, avec leurs «thèses intersectionnelles».

Marion Maréchal-Le-Pen s'est félicitée que Blanquer reprenne son analyse. On nage dans le confusionnisme : l'intersectionnalité vise à analyser les logiques discriminatoires, les ségrégations, dans un but égalitaire et antiraciste. Les accusations délirantes d' *«islamo-gauchisme»* sont la version actuelle du *«judéo-bolchévisme»* que l'extrême-droite agitait il y a un siècle.

En pleine crise sanitaire, au premier jour du reconfinement, le gouvernement publie un décret réduisant encore l'accès aux soins des personnes étrangères. Décret contraire aux impératifs de santé publique, mais tellement conforme à la démagogie xénophobe.

Pablo Krasnopolsky



Françoise Julia PLP Lettres/Hist-Géo Co-secrétaire académique Élue paritaire

près des études de lettres modernes, j'ai commencé en 1991 en tant que maîtresse auxiliaire. Pendant quatre ans, j'ai enseigné dans divers types d'établissement. J'ai choisi de travailler en lycée professionnel en passant le concours de PLP. L' année de mon stage, j'étais enceinte, ce qui m'a valu une prolongation de stage surtout parce que l'institution a refusé de reporter une des épreuves (alors qu'elle aurait pu l'être) qui tombait le jour de l'accouchement . J'ai été titularisée en 1998 et depuis je suis en poste dans un lycée ZEP de Marseille.

■ Et syndicalement?

Mon adhésion, c'est la rencontre avec un camarade très engagé, Jean-Claude, un pilier de la CGT dans l'établissement! J'ai commencé à militer en 2000 lors du mouvement dans l'enseignement pro. Quelle belle unité dans ce combat où l'identité du lycée pro s'affirmait, et les militant-es partageaient la même vision de l'École. Élue au CA et secrétaire de section, j'ai ensuite intégré la CE de mon SDEN, puis le bureau départemental. Je suis devenue élue paritaire aux dernières élections et co-secrétaire académique depuis 2019.

■ Quelle est ton appréciation sur la situation sanitaire ?

Je suis très en colère car dans l'Éducation comme à l'hôpital, les moyens n'ont pas été donnés et la crise sociale s'est accentuée. Le deuxième vague n'a pas été anticipée par manque de volonté. Alors qu'on aurait pu embaucher du personnel, on choisit de réduire le nombre d'heures de cours. Une génération est sacrifiée pour sa poursuite d'études et donc moins bien formée. Blanquer ne veut pas sauver l'École et poursuit sa destruction avec les réformes et sa gestion catastrophique de la crise sanitaire.

■ Comment vois-tu ton rôle d'élue paritaire ?

Avec la loi de transformation de la Fonction publique, les élu·es n'ont plus qu'un rôle de conseiller·ère, mais il est très important. Je m'inquiète pour les futur·es élu·es qui n'auraient pas vécu l'expérience des commissions paritaires ancienne mouture. L'organisation syndicale doit accentuer son effort de formation des élu·es.

■ Et l'hommage à Samuel Paty, tu l'as vécu comment avec tes élèves?

L'idée de séparatisme développée par Macron est nauséabonde.

Le jour de l'hommage, j'étais inquiète par rapport aux possibles réactions de mes élèves et je m'en suis voulu d'avoir douté d'eux·elles car ils·elles ont fait la distinction entre les propos du Président et ceux de leurs professeur·es.

Après avoir échangé avec eux-elles, ils-elles ne m'ont plus vue comme celle qui porte la bonne parole sur la laïcité. Les élèves de confession musulmane ont pour beaucoup mis en avant que les attentats les mettaient en difficulté.

Toute la communauté éducative a surtout rendu hommage à quelqu'un mort pour avoir fait son travail.

Entretien réalisé par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE

La sécurité sociale : conquête historique

n 1945 dans une France en ruine Ambroise Croisat, ministre du Travail communiste, militant CGT, met en place ce système solidaire protégeant des incertitudes du lendemain. «Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins». Son chef de cabinet Pierre Laroque l'assiste.

Issue du programme du Conseil National de la Résistance la Sécu s'appuie sur plusieurs innovations.

Son financement repose sur le travail avec des cotisations assises sur les salaires orientant vers le rôle social une partie de la plus-value réalisée dans les entreprises pour ne pas «subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières».

Sa gestion est démocratique : «Le plan français de Sécurité Sociale entend confier à la masse des travailleurs la gestion de leur institution».

Notre bien commun

La mise en place de la Sécu a été l'œuvre des militant·es CGT. En 6 mois la CGT – 5 millions d'adhérent·es à l'époque - unifie les 600 caisses résultant des lois de 1930 sur les assurances sociales en une centaine de caisses primaires. Les salarié·es vont gérer les caisses de Sécu et élire les conseiller·ères d'administration.

Mais cette gestion a subi des attaques régulières : les capitalistes lorgnent sur la manne financière dégagée par les cotisations qu'ils rêvent de transformer en marché.

En 1967, on sépare les risques famille, maladie, vieillesse. Les élections sont remplacées par des désignations instaurant parité entre salarié·es et employeur·euses.

Le mouvement de 1968 ne parviendra pas à annuler ces ordonnances. Gouvernement et patronat poursuivent leurs attaques pour mettre la main sur le grisbi et fiscaliser comme la CSG (2% avec Rocard, 28% aujourd'hui).



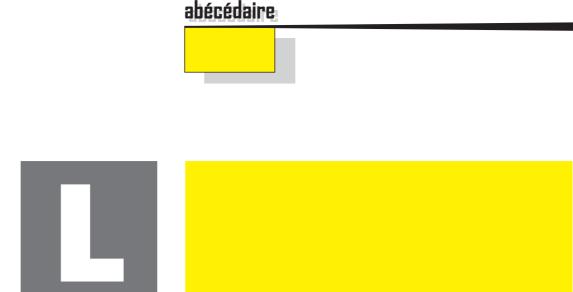
Notre protection sociale a permis d'amortir les effets de la crise de 2008 et celle liée au COVID. Alors pourquoi une énième réforme des retraites et la création d'une branche dépendance financée par l'épargne des salarié·es ?

Quant au *«déficit»* lié au manque de recettes, aux chômage, aux bas salaires, aux exonérations de cotisations, au CICE (20 milliards), et aux dépenses liées à l'épidémie, veillons à ce qu'il ne serve pas de caution à des reculs sociaux.

Se battre se conjugue au présent : la SECU a 75 ans. La meilleure façon de fêter cet anniversaire ? Agir pour son amélioration et le retour à la gestion démocratique !

Soyons fidèles au discours d'A. Croisat : «Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité Sociale ne soit rongé. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine de progrès».

SNR ET IHS 37



comme Liberté d'expression

ais qu'est-ce donc que la liberté d'expression ? Stricto sensu, il s'agit de pouvoir s'exprimer notamment en critiquant les pouvoirs en place sans être jeté-e en prison comme sous la monarchie absolue. C'est l'idée que défendaient les philosophes des Lumières au 18ème siècle. Récupérée notamment par les Républicains du 19ème siècle c'est devenu dans les années 1880 une des lois fondatrices de la république avec d'autres comme celle sur la presse ou l'opinion et la réunion. Car la liberté d'expression n'est rien sans ces autres libertés. Il s'agit d'avoir le droit de ne pas être d'accord, le droit de s'opposer librement. Avec le développement du concept de l'État de droit c'est devenu une des libertés fondamentales.

Seulement comment l'État et les gouvernements envisagent-ils l'exercice de ce droit ?

La liberté d'expression est devenue un objet politique aujourd'hui et un produit de la communication politique qu'on utilise sans l'interroger. Aujourd'hui le gouvernement n'a que ce mot à la bouche mais quand il parle de liberté d'expression, il ne parle que de la sienne. Celle des autres est niée voire combattue que ce soit par la restriction et la

La liberté d'expression n'est rien sans de vraies libertés d'opinion, de réunion, de manifestation, de la presse répression notamment des droits de manifestations ou dans les medias où bien souvent une seule parole existe. On glisse donc rapidement de la liberté d'expression à la parole qu'on ne peut contester de l'État.

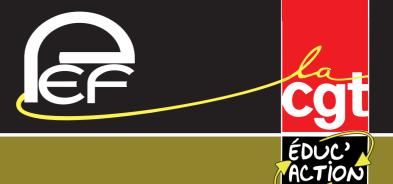
Pire, avec la crise sanitaire, on assiste à de vrais reculs : ministres qui ne répondent qu'à une ou deux

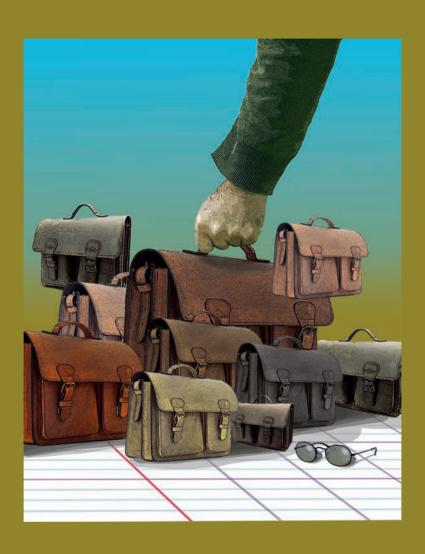
questions en conférence de presse, président qui parle et décide seul depuis son Olympe, affirmations sanitaires qui ne peuvent être discutées sous peine de taxation immédiate de complotisme... La liste est longue de la dérive autoritaire.

L'État doit garantir la liberté d'expression surtout de ceux et de celles qui ne sont pas d'accord. Ce n'est absolument pas le cas de ce qui se passe aujourd'hui et ce n'est jamais le but de l'État car cela lui enlève du contrôle sur la population. La liberté d'expression n'est rien sans de vraies libertés d'opinion, de réunion, de manifestations, de la presse.

La liberté d'expression enfin c'est reconnaitre que l'Autre existe. «Je ne suis pas d'accord avec vous mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous puissiez le dire» : c'est ainsi qu'on a résumé la pensée du vieux Voltaire de Ferney. Cela reste terriblement d'actualité.

Samuel SERRE





Face à l'imposture du ministre de l'Éducation nationale, le projet d'École de la CGT Éduc'action donne un cadre et des valeurs clairs afin que l'école soit un lieu d'émancipation pour toutes et tous, parce que la CGT Éduc'action fait entendre les voix de tous les personnels.